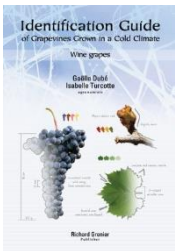


Vigne

Avertissement No 14 – 28 août 2014

- **Nouveauté** : version anglaise du Guide d'identification des cépages cultivés en climat froid.
- **Réseau de dépistage de la drosophile à ailes tachetées (DAT)** : piégeage sur 5 sites.
- **Degrés-jours et développement.**
- **Campagne de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants.**
- **Phytotoxicité et coups de soleil.**
- **Actions de prévention.**
- **Analyses foliaires et pétiolaires.**
- **En cas de grêle** : attention à la pourriture blanche.
- **Documents et références.**

NOUVEAUTÉ



La version anglaise du Guide d'identification des cépages cultivés en climat froid est maintenant disponible.

Si vous désirez vous procurer la version anglaise ou la version française du guide ou pour plus d'information, visitez le [site Web](#) qui lui est consacré. Ce guide est aussi en vente auprès de certains fournisseurs dont vous trouverez les coordonnées également sur le site Web.

RÉSEAU DE DÉPISTAGE DE LA DROSOPHILE À AILES TACHETÉES

Le réseau de piégeage de la drosophile à ailes tachetées coordonné par le RAP Vigne a commencé ses activités de piégeage à la fin de juillet. Malgré le peu de dommages causés par la **drosophile à ailes tachetées** (DAT) dans la culture de la vigne, des pièges sont donc encore installés cette année dans quelques vignobles du Québec afin de suivre son activité et son développement. Cinq sites de piégeage ont été choisis dans les principales régions viticoles du Québec : Montérégie-Est (2 sites), Montérégie-Ouest, Estrie et Outaouais.

Les prélèvements sont faits et envoyés au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ à toutes les semaines depuis le 30 juillet et le seront jusqu'au 15 octobre 2014.

Si l'envie vous prend de piéger la « bête » par vous-même, consultez le [bulletin d'information No 09](#) du 6 juin 2014 du réseau Petits fruits pour obtenir de l'information sur les types de pièges, les appâts, etc.

Les pièges devraient être mis en place avant les premiers signes de mûrissement des fruits. À noter que si vous utilisez des pièges récupérés de l'an dernier, assurez-vous qu'ils sont propres et que tous les insectes ont été retirés. Enfin, utilisez les services d'un conseiller expérimenté et habilité à identifier correctement la drosophile à ailes tachetées avant d'intervenir avec des insecticides. Notez également que certains produits sont efficaces contre plusieurs insectes.

Depuis le début des observations (30 juillet), aucune drosophile n'avait été identifiée dans les échantillons envoyés au Laboratoire de diagnostic. Par contre, des captures de DAT ont été faites au cours de la période du 14 au 20 août dans les MRC de Sherbrooke, Jardins de Napierville et de l'Outaouais. Bien que la vigne ne soit pas la culture de prédilection de la drosophile, il est bon de garder les yeux ouverts. En cas de doute (fruits mûrs mous avec larve blanchâtre à l'intérieur), consultez votre conseiller. Vous trouverez également à la fin de cet avertissement la liste des produits homologués jusqu'au 30 novembre 2014 dans la culture de la vigne pour lutter contre la drosophile. À noter que certains insecticides efficaces contre la drosophile le sont aussi contre d'autres insectes.

Compilation des observations de captures de drosophiles à ailes tachetées

MRC	date de prélèvement	résultat	date de prélèvement	résultat	date de prélèvement	résultat	date de prélèvement	résultat	date de prélèvement	résultat	Nb semaines DAT présente
Brome-Missisquoi	30-juil	nd	06-août	0	13-août	0	20-août	0	27-août		0
Rouville		0		nd		0		nd		0	
Sherbrooke		nd		0		0		1		1	
Jardins Napierville		0		0		0		1		1	
Outaouais		nd		0		0		1		1	
	0 =	absente									
	1 =	présente									
	nd =	non disponible									

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorenz (EL)



35 : Véraison

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 5, 12, 19 et 26 août 2014 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1^{er} mars au 5 août	Gains de la semaine	Moyenne 1^{er} mars au 12 août	Gains de la semaine	Moyenne 1^{er} mars au 19 août	Gains de la semaine	Moyenne 1^{er} mars au 26 août	Gains de la dernière semaine
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	569,8	57,1	625,1	55,3	675,7	50,6	742,1	66,4
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer et Saint-François (I.O.)	679,0	66,4	749,9	70,9	797,4	47,5	870,3	72,9
Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas et Tingwick	746,2	71,0	816,8	70,6	854,3	37,5	928,8	74,6
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien et Scott	680,6	59,4	752,1	71,5	794,4	42,4	865,0	70,6
Estrie : Lennoxville, Magog et Richmond	714,4	67,1	781,2	66,8	820,2	39,0	887,2	66,9
Lanaudière : Barrage Saint-Didace et Joliette	696,4	58,6	766,3	69,9	806,4	40,1	875,4	69,0
Laurentides : La Macaza, Mirabel et Oka	690,4	61,1	757,9	67,5	796,3	38,4	867,0	70,7
Mauricie : Charrette, Louiseville et Saint-Alexis-des-Monts	717,5	62	790,1	72,6	832,0	42,0	906,0	86,4
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe et Verchères	762,2	70,6	835,2	73,0	877,8	42,6	908,5	30,7
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle et Sainte-Clothilde	775,6	66,6	848,8	73,2	893,1	44,3	962,0	68,9
Outaouais : Chénéville, Luskville et Montebello	688,1	58,6	753,2	65,1	790,2	37,0	859,7	69,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	607,6	52,4	672,7	65,1	711,3	38,6	778,9	67,6

Données provenant d'Agrométéo

CAMPAGNE DE RECYCLAGE

AgriRÉCUP, en collaboration avec l'UPA, reprend le [Programme de recyclage des contenants de pesticides et fertilisants](#) (moins de 23 litres). Vous pouvez déposer vos contenants jusqu'au 30 septembre 2014 à différents endroits.

Pour connaître les sites de dépôt, voir la liste sous la [carte](#) du site Internet d' AgriRÉCUP.

PHYTOTOXICITÉ ET COUPS DE SOLEIL

Mise en garde

Des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître lors de périodes de chaleur. Attention aux produits que vous utilisez et aux moments auxquels vous faites vos applications. Plusieurs produits, dont le soufre, ne sont pas recommandés au-delà de 27 °C.

Attention lors de l'opération d'effeuillage de laisser des feuilles qui protégeront vos grappes contre les coups de soleil puisque les raisins ont besoin de quelques feuilles au-dessus des grappes pour bien mûrir. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes. Les symptômes de ce problème peuvent être comparés à un début de pourriture noire.

Consultez l'[avertissement No 12](#) du 16 juillet 2014 pour de l'information sur :

- Les délais avant la récolte.
- La résistance.
- Les insectes présents : tordeuse de la vigne et phylloxéra.
- Les carences.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Vos fruits seront plus à risques s'ils font partie d'une grappe compacte et/ou s'ils sont « victimes » de blessures qui peuvent être occasionnées par de la grêle, des insectes (drosophile, tordeuses, guêpes [sur cépages aromatiques et plus sucrés], etc.) ou d'autres causes.

L'entretien du vignoble, par une bonne aération, défavorise les maladies qui prospèrent en conditions chaudes et humides, ce qui peut ainsi vous faire épargner des applications de pesticides.

Les traitements fongiques préventifs avant les périodes de pluie sont très importants, surtout si vous avez des cépages sensibles et des antécédents de maladies dans vos vignobles.

Plusieurs références peuvent vous guider dans vos choix des fongicides à appliquer :


- [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne.](#)
- [Avertissement No 05](#) du 30 mai 2013.
- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- Les bulletins d'information [No 03](#) du 20 avril 2007 et [No 01](#) du 13 mai 2008.

ANALYSES FOLIAIRES ET PÉTIOLIAIRES

Le moment de la véraison ainsi que 100 jours après la floraison sont de bonnes périodes pour procéder à différentes analyses des tissus. Les analyses faites à ces moments serviront de compléments pour le programme de fertilisation de l'année suivante. Pour plus d'information, consultez l'[avertissement No 08](#) du 19 juin 2014.

EN CAS DE GRÊLE

Si votre vignoble est « grêlé », les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins, favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un **traitement** au cuivre , au folpet ou au captane **dans les 24 heures suivant l'événement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#).
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#).
- [SAGE pesticides](#) : Information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 11 juin 2014.
- Mise à jour 2014 du [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#).
- [IRIIS phytoprotection](#) : Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseure
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 819 820-3001, poste 4342 ou 1 800 472-4846, poste 4342
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca


Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Cindy Ouellet et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – Vigne – 28 août 2014

Drosophile à ailes tachetées

Drosophile à ailes tachetées, *Drosophila suzuki*, (Spotted wing drosophila)

Homologation d'urgence valide du 1 juin jusqu'au 30 novembre 2014

Nom commercial	Matière active (groupe)	DRE	DAR	Concentration qté/1000L d'eau	Dose/ha	Volume de bouillie (L/ha)	Remarques	IRS	IRE
DELEGATE	Spinétorame (5)	12h	4 j		350g		Délai de 5 jours entre les traitements. Max. 3 applications/saison.	9	100
 ENTRUST	Spinosad (5)	sec à 16j	8 j		364ml		Délai de 5 jours entre les applications. Max. 3 applications/saison.	6	112
MALATHION 85E	Malathion (1B)	12h à 4 j	3 j	880ml		max. 1000L eau/ ha 	Toxique pour les abeilles et autres insectes utiles MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20 °C ou plus. Max. 1 application/saison.	95	144
RIPCORD	Cyperméthrine (3)	12h à 18j	7 j		150ml		Max 1 application/ saison.	171	212



VIGNE
HOMOLOGATIONS URGENCE 2014
Drosophile à ailes tachetées